

## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le 28 septembre 2017

### Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et oui le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

**Article premier :** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation de la porte d'entrée de Grandson tel que décrit dans le préavis n° 591/17.

**Article deux :** d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 300'000.- ; le compte n° 9141.32 est ouvert au bilan à cet effet.

**Article trois :** de financer ce montant par la trésorerie courante.

**Article quatre :** d'utiliser les fonds de réserves au bilan n° 9281.03 pour amortissement des charges liées à l'éclairage public, pour un montant de CHF 31'000.-, et n° 9281.05 pour amortissement des charges résiduelles liées aux routes, pour un montant de CHF 100'000.-.

**Article cinq :** d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de la DGMR, la participation des CFF et le prélèvement à la réserve, par les comptes des routes n° 430.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 28 septembre 2017.

Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich